

# La Lettre des Services de l'État - Novembre 2023

## Lettre d'information mensuelle à destination des maires



### > Foyers privés d'électricité, quelques conseils de prévention



À la suite du passage de la tempête CIARAN en Bretagne ayant entraîné des coupures de courant, certains usagers ont eu ou pourraient avoir recours à des groupes électrogènes ou à des chauffages d'appoint pour alimenter leur habitation en électricité.

Il y a lieu d'observer les précautions suivantes pour prévenir tout risque d'intoxication par le monoxyde de carbone

[Plus d'informations ici ►](#)



### > Le Pass'Sport 2023-2024 : Une aide pour les familles qui pourrait être davantage mobilisée dans notre département. Il est encore temps d'en bénéficier



Mis en place par le ministère des Sports et des Jeux olympique et paralympiques dans le but de promouvoir la pratique sportive chez les jeunes au sein des clubs sportifs, l'initiative du Pass'Sport a été reconduite pour la saison 2023-2024. Cependant, de nombreux bénéficiaires costarmoricains n'ont pas encore utilisé cette opportunité.

À titre de rappel, cette aide, annoncée lors de sa création par le Président de la République, consiste en une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion en club (adhésion et/ou licence), valable pour les inscriptions réalisées entre le 1er juin et le 31 décembre 2023...

[Plus d'informations ici ►](#)



### > Sondage coût moyen départemental par élève



À l'issue du sondage réalisé entre juillet et octobre 2023, auprès des communes costarmoricaines disposant d'une ou plusieurs écoles publiques primaires, les coûts moyens départementaux s'établissent à:

- 1 600€ par élève de plus de 3 ans de classe maternelle
- 530€ par élève de classe élémentaire

Ces valeurs de référence pour la période 2023-2025 permettent aux communes de résidence ne disposant pas d'école publique primaire, de verser ces montants aux écoles privées primaires sous contrat d'association, qui accueillent des élèves résidents dans lesdites communes, conformément à l'article L.442-5-1 du code de l'Éducation.

[Plus d'informations ici ►](#)



## Publications

### > BIS n°177 - Les fonctionnaires à temps non complet dans la fonction publique territoriale en 2021



Le service statistique ministériel de la DGCL a publié un Bulletin d'information statistique (BIS) sur la situation des fonctionnaires à temps non complet au sein de la fonction publique territoriale au 31/12/2021.

Selon cette étude, les effectifs de fonctionnaires à temps non complet dans la fonction publique territoriale s'élevaient à 121 300 fin 2021, soit 8,4 % de l'ensemble des fonctionnaires territoriaux. Ils sont presque entièrement présents dans les communes et établissements communaux (76,3 %), ainsi que les établissements publics intercommunaux (22,6 %). Leur surreprésentation parmi l'ensemble des fonctionnaires est la plus élevée dans les communes de moins de 1 000 habitants (43,8 %) et les syndicats intercommunaux (41,1 %).

[Consulter l'étude ►](#)

### > BIS n° 178 - Les finances des communes touristiques



Le service statistique ministériel de la DGCL a publié une étude (BIS n° 178) sur la situation financière des communes touristiques.

Les communes touristiques prises en compte dans ce document sont constituées par convention des 10% des communes possédant le plus de lits d'hôtels ou de résidences secondaires rapportés à leur population. Ces communes, au nombre de 3 500, sont souvent de petite taille et situées dans les zones littorales et les montagnes et leurs situations financières et fiscales sont spécifiques.

[Consulter l'étude ►](#)



## Mouvements



> **Pierre Vilbois** a pris ses fonctions de directeur adjoint délégué de la mer et au littoral, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, le 13 novembre dernier. Il était auparavant chef du service activités maritimes à la DDTM/Délégations à la mer et au littoral (DML) du Finistère depuis 2018.

---

Suivez les services de l'État sur :



Directeur de la publication : Stéphane ROUVÉ, Préfet des Côtes-d'Armor

Création : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle avec le concours des services de l'État

Crédits photos : Préfecture des Côtes-d'Armor



Pour se désabonner de cette newsletter, veuillez visiter le lien suivant: [se désabonner](#)

© 2023 en Côtes d'Armor